

**TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS**  
*Adoption de la proposition de loi le 24 novembre 2009*  
Rapport n° 2095 de **M. Etienne Blanc** (UMP, Ain)

***Principales modifications apportées par la commission :***

*Article 1<sup>er</sup>*

L'utilisateur, qui dispose d'un mois pour faire réparer une fuite sur ses canalisations, ne sera redevable que du double de sa consommation habituelle. S'il n'est pas en mesure de prouver que la hausse de sa consommation est due à une fuite, il devra – comme aujourd'hui – acquitter la totalité de sa facture (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

*Article 5 bis (nouveau)*

Clarification, au regard de l'aide juridictionnelle, de la situation des personnes pour lesquelles le RSA s'est substitué au RMI et ou à l'API et constitue la totalité ou l'essentiel des revenus : ces personnes seront dispensées de justifier de l'insuffisance de leurs ressources pour l'accès à l'aide juridictionnelle (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 6 bis (nouveau)*

Report au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du transfert au juge aux affaires familiales de la compétence en matière de tutelle des mineurs (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 8*

– Internet sera le seul moyen de procéder à une « consultation ouverte » (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

– Exclusion du champ de la réforme des établissements publics, des collectivités territoriales et des institutions non dotées de la personnalité morale (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

– Demeureront obligatoires les consultations concernant une autorité administrative indépendante, celles qui requièrent un avis conforme, celles qui concernent l'exercice d'une liberté publique, celles qui constituent une garantie d'une exigence constitutionnelle, celles qui traduisent un pouvoir de proposition et celles mettant en oeuvre le principe de participation (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

*Article 9 bis (nouveau)*

Prise en compte du conjoint non européen résidant en France depuis moins de 5 ans pour le calcul du RSA (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 10 ter (nouveau)*

Simplification des formalités permettant la reconnaissance d'un mariage posthume (*Article introduit à l'initiative de MM. Philippe Goujon, UMP, Paris, et Claude Bodin, UMP, Val-d'Oise*)

*Article 14 bis (nouveau)*

Délai de paiement des « amendes–radars automatiques » : en cas de règlement par courrier d'une amende forfaitaire consécutive à une infraction au code de la route dans le cadre du « contrôle-sanction-automatisé », le cachet de la poste doit pouvoir être opposé à l'administration en tant que preuve du règlement en temps voulu du montant de l'amende,

sous réserve de la production du timbre fiscal ou de l'encaissement effectif et ultérieur du chèque (*Article introduit à l'initiative de M. Jean-Luc Warsmann, UMP, Ardennes*)

*Article 19*

Mise à la charge des propriétaires du coût de la réalisation du « contrôle après travaux » lorsque les travaux ont été réalisés d'office (*Disposition introduite à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 20 bis (nouveau)*

Extension de la possibilité d'exécuter des préparations pour le compte d'une officine de pharmacie française aux officines de pharmacie établies dans un autre État de l'Union européenne (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 27 quinquies (nouveau)*

Suppression de la condition de possession d'une « expérience professionnelle » pour exercer une activité de direction ou de gérance d'une auto-école (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 29*

Extension de la nouvelle procédure contradictoire devant la CNIL à l'ensemble des personnes et des organismes cités par le rapport de la CNIL (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

*Articles 29 bis à 29 nonies (nouveaux)*

Régime juridique des fichiers de police (*Articles introduits à l'initiative de M. Jean-Luc Warsmann, UMP, Ardennes, reprenant des amendements de M. Jacques Alain Bénisti, UMP, Val-de-Marne*) :

– principe selon lequel un fichier doit appartenir à au moins une catégorie de fichiers autorisée par la loi : création de 11 catégories de fichiers répondant à une finalité définie (*article 29 bis*) ;

– suppression de la possibilité de ne pas publier l'acte réglementaire de création d'un fichier intéressant la sécurité publique. Possibilité de dispense de publication pour les fichiers intéressant la sûreté de l'État ou la défense (*article 29 bis*) ;

– obligation, pour les actes autorisant la création de fichiers, de comporter la durée de conservation des données et les modalités de leur traçabilité (*article 29 quinquies*) ;

– création d'une formation spécialisée, au sein de la CNIL, consacrée exclusivement aux fichiers de police (*article 29 sexies*) ;

– dans les fichiers d'antécédents judiciaires (STIC, JUDEX), les données relatives à des classements sans suite pourront être effacées si ces derniers sont motivés par une insuffisance de charges ; dans les autres cas de classement sans suite, les données seront conservées mais la décision de classement sans suite sera mentionnée dans le fichier (*article 29 octies*)

*Article 42 bis (nouveau)*

Création d'une police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 50*

Possibilité, notamment en cas de catastrophe aérienne ou maritime, de choisir le tribunal le mieux adapté compte tenu du lieu de résidence de la majorité des familles des victimes (*Disposition introduite à l'initiative de MM. Philippe Goujon et Claude Bodin*)

*Article 54 bis*

Suppression, en matière de délits de probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme, détournement de biens publics, concussion), de l'exigence d'une autorisation du tribunal administratif pour qu'un contribuable local puisse exercer une action en justice au nom de la commune (*Article introduit à l'initiative de M. Jean-Luc Warsmann*)

*Article 54 ter*

Possibilité donnée à toute personne de signaler des délits de probité au Service central de prévention de la corruption (*Article introduit à l'initiative de M. Jean-Luc Warsmann*)

*Avant l'article 55*

Nouvelle rédaction de l'intitulé de la section 6 du chapitre I<sup>er</sup> de la proposition de loi : « Dispositions de mise en conformité du droit français avec le droit européen et de simplification en matière fiscale » (*Disposition introduite à l'initiative de la commission des Finances, saisie pour avis*)

*Article 83*

– Réduction de 10 à 6 ans, en matière de droit de préemption, de la durée d'institution d'un périmètre de protection ou d'un périmètre de projet d'aménagement (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

– Interdiction du versement d'honoraires de négociation dans le cadre du droit de délaissement (*Disposition introduite à l'initiative de M. Lionel Tardy, UMP, Haute-Savoie*)

– Obligation de publication de la décision de préemption et, le cas échéant, de notification à l'acquéreur évincé. La décision de préemption se réfèrera à la nature du projet plutôt qu'à l'utilisation prévue du bien, la personne publique titulaire du droit de préemption pouvant avoir défini un projet sans avoir encore déterminé l'utilisation précise de chaque terrain ou bâtiment (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

*Article 107*

Modification des peines encourues en cas de libération anticipée d'un otage : maintien de la peine maximale de 10 ans de réclusion dans le cas où l'otage est retenu contre rançon ; fixation de la peine à 15 ans de réclusion (au lieu de 10 comme aujourd'hui) dans les autres cas de prise d'otage (préparation d'une infraction ou facilitation de la fuite des auteurs de celle-ci) (*Disposition introduite à l'initiative du Rapporteur*)

*Article 151 (nouveau)*

Habilitation, donnée au Gouvernement, à transposer par ordonnance la directive du 11 juillet 2007 relative à l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 152 (nouveau)*

Habilitation, donnée au Gouvernement, à modifier par ordonnance le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et à en étendre l'application à Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna, avec les adaptations nécessaires (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 154 (nouveau)*

Habilitation, donnée au Gouvernement, à transposer par ordonnance la directive du 19 novembre 2008, afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

*Article 155 (nouveau)*

Habilitation, donnée au Gouvernement, à adapter par ordonnance le code de l'aviation civile au règlement communautaire du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile (*Article introduit à l'initiative du Gouvernement*)

À l'initiative de M. Jean-Luc Warsmann, la commission des Lois a *supprimé les articles 28, 92, 104, 108, 109, 110, 112, 113, 120, 125 et 134* de la proposition de loi.